



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
19 mars 2012
Français
Original: anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 27^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 30 juin 2011, à 15 heures

Président : M. Chipaziwa (Zimbabwe)

Sommaire

Point 53 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

11-39609X (F)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 53 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (suite) (A/65/19; A/C.4/65/L.18)

1. **Le Président** rappelle que la Commission a consacré un débat général à ce point qui a constitué l'élément principal de la soixante-cinquième session en octobre 2010. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a tenu sa session de fond de 2011 du 22 février au 18 mars et le 9 mai et a adopté son rapport sur cette session (A/65/19). Il appelle l'attention de la Commission sur le projet de résolution soumis au titre de ce point (A/C.4/65/L.18).

2. **M. Selim** (Égypte), parlant en sa qualité de Rapporteur du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, présente le rapport de ce comité (A/65/19). Lors du débat général, le Comité spécial a entendu les déclarations des Sous-secrétaires généraux aux opérations de maintien de la paix et à l'appui aux missions, du Président de la Commission de la consolidation de la paix, du Bureau des affaires juridiques et du Bureau de la gestion des ressources humaines.

3. Le Groupe de travail du Comité spécial s'est réuni du 24 au 28 février 2011 et le 9 mai 2011 pour examiner et finaliser les projets de recommandation de ce comité. Les propositions, recommandations et conclusions du Comité spécial, qui figurent aux paragraphes 15 à 278 du rapport, traitent des principes directeurs, des définitions et de l'exécution des mandats des opérations; de la restructuration des opérations de maintien de la paix; de la sûreté et de la sécurité; de la déontologie et de la discipline; du renforcement des capacités opérationnelles; des stratégies pour les opérations de maintien de la paix complexes; de la coopération avec les pays fournisseurs de contingents; de la coopération tripartite entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournissant des contingents ou des effectifs de police; de la coopération avec les mécanismes régionaux; du renforcement des capacités africaines de maintien de la paix; de la mise en place d'un dispositif d'appui aux missions des Nations Unies plus solide; des pratiques optimales; de la formation, des questions relatives au personnel; des questions financières; et d'autres questions.

4. La composition du Comité spécial a été portée à 147 membres en 2011, et 10 États et organisations participent à la session en qualité d'observateurs.

Projet de résolution A/C.4/65/L.18 : Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

5. **M. Selim** (Égypte), présentant le projet de résolution A/C.4/65/L.18 au nom des États qui l'ont parrainé, déclare que ce projet de résolution est fondé sur ceux des années précédentes.

6. **Le Président** déclare que le projet de résolution n'a pas d'incidence sur le budget programme.

7. *Le projet de résolution A/C.4/65/L.18 est adopté.*

La séance est levée à 10 h 20.